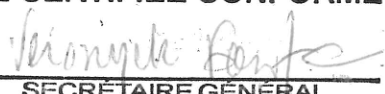


**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE PIKOGAN
pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018**

Achat d'un véhicule de patrouille et frais administratifs

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

PAR: 
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE : 06 AVR. 2017

ENTRE

LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
ABITIBIWINNI

représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA

représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par le ministre de la Sécurité publique,
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pikogan pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018, ci-après appelée l'« Entente 2014-2018 ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente 2014-2018 afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2016-2017 et ce, en vue de permettre à la communauté de procéder à l'acquisition d'un véhicule de patrouille et l'augmentation des frais administratifs.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.
2. Le sous-article 4.2.1 de l'Entente 2014-2018 est remplacé par le sous-article suivant :

« 4.2.1 Dans le cadre de l'exercice financier 2016-2017 uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 47 069 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 pour l'achat d'un véhicule de patrouille et l'augmentation des frais administratifs.

La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financés par le Canada et par le Québec est établie :

a) par exercice financier débutant le 1^{er} avril d'une année civile et se terminant le 31 mars de l'année civile subséquente; et

b) selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à :

339 615 \$ pour l'exercice financier 2014-2015;

343 737 \$ pour l'exercice financier 2015-2016;

394 990 \$ pour l'exercice financier 2016-2017;

352 167 \$ pour l'exercice financier 2017-2018;
totalisant 1 430 509 \$ pour l'ensemble de l'entente. »

3. Le sous-article 4.2.2 de l'Entente 2014-2018 est remplacé par le sous-article suivant :

« 4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chacun des exercices financiers, les contributions respectives du Canada et du Québec sont de :

- a) Pour l'exercice financier 2014-2015 :
176 600 \$ pour le Canada;
163 015 \$ pour le Québec.
 - b) Pour l'exercice financier 2015-2016 :
178 743 \$ pour le Canada;
164 994 \$ pour le Québec.
 - c) Pour l'exercice financier 2016-2017 :
205 395 \$ pour le Canada;
189 595 \$ pour le Québec.
 - d) Pour l'exercice financier 2017-2018 :
183 127 \$ pour le Canada;
169 040 \$ pour le Québec. »
4. L'Annexe A (Budget) de l'Entente 2014-2018 est remplacée par l'annexe A (Budget) jointe à la présente entente.
5. Tous les autres termes et conditions de l'Entente 2014-2018 continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

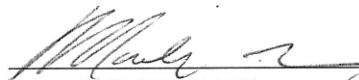
29-03-2017
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,


LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, PROGRAMMES
SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

DEC 13 2016
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,


LE MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

24/03/2017
signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Sources de revenus	Montants selon les années fiscales					
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total	
Quotepart du Canada	\$176 600,00	\$178 743,00	\$205 395,00	\$183 127,00	\$743 865,00	
Quotepart du Québec	\$163 015,00	\$164 994,00	\$189 595,00	\$169 040,00	\$686 644,00	
Total Revenus	\$339 615,00	\$343 737,00	\$394 990,00	\$352 167,00	\$1 430 509,00	
Pourcentage (Canada)	52%	52%	52%	52%	52%	
Pourcentage (Québec)	48%	48%	48%	48%	48%	
Postes budgétaires proposés* (dépenses admissibles prévues)						Veuillez indiquer le type des dépenses prévues selon le Grand Livre
Salaires et avantages sociaux	\$240 850,00	\$244 463,00	\$248 130,00	\$251 852,00	\$985 295,00	
Les dépenses administratives	\$23 773,00	\$24 062,00	\$28 625,00	\$24 652,00	\$101 112,00	
Les dépenses, jugées raisonnables à la suite d'un examen détaillé du budget, requises pour remplir les rôles et les responsabilités des organes directeurs de la police	\$3 000,00	\$3 000,00	\$4 000,00	\$4 000,00	\$14 000,00	
L'équipement de police	\$9 000,00	\$9 000,00	\$9 000,00	\$9 000,00	\$36 000,00	
Dépenses pour le transport et l'équipement connexe	\$16 000,00	\$16 000,00	\$58 798,00	\$16 000,00	\$106 798,00	
Dépenses liées aux voyages aller-retour en régions éloignées	\$2 992,00	\$3 212,00	\$2 937,00	\$2 913,00	\$12 054,00	
Dépenses liées à la détention et à l'escorte de prisonniers	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	
Dépenses liées à l'équipement de technologies de l'information et de communications et dépenses connexes	\$10 000,00	\$10 000,00	\$10 000,00	\$10 000,00	\$40 000,00	
Dépenses pour la formation et l'équipement	\$6 000,00	\$6 000,00	\$6 000,00	\$6 500,00	\$24 500,00	
Subventions locatives pour le logement des policiers,	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	
Coûts des installation policières	\$15 000,00	\$15 000,00	\$15 000,00	\$15 000,00	\$60 000,00	
Dépenses pour les infrastructures policières	\$5 000,00	\$5 000,00	\$5 500,00	\$5 250,00	\$20 750,00	
Primes d'assurance	\$6 500,00	\$6 500,00	\$6 500,00	\$6 500,00	\$26 000,00	
Frais juridiques	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	
Honoraires professionnels	\$1 500,00	\$1 500,00	\$500,00	\$500,00	\$4 000,00	
Total des dépenses admissibles proposées	\$339 615,00	\$343 737,00	\$394 990,00	\$352 167,00	\$1 430 509,00	